

**Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport, spécialité  
« Éducateur sportif » mention « Escrime pour Tous ». (BPJEPS Escrime pour tous)**

**TESTS DE SELECTION**

Les tests sont positionnés à l'issue des TEP et sont constitués de trois parties distinctes :

- Un test physique d'endurance Luc Léger : Qui vise à s'assurer d'une condition physique minimale
- Un entretien de motivation : Qui vise à valider le projet professionnel du candidat, sa connaissance de la formation et son organisation matérielle.
- Une épreuve écrite : qui vise à évaluer les qualités rédactionnelles du candidat.

**Les épreuves s'organisent sur 2 journées maximum. Des coefficients sont appliqués selon les modalités suivantes.**

Type d'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve
Test Luc léger	•	Activité physique : test d'endurance
Entretien de motivation Durée : 20mn	2	Entretien de motivation Présentation des motivations à accéder à la formation, de son projet professionnel, de son expérience et de l'alternance potentielle.
Epreuve écrite Durée : 1h30	1	Epreuve écrite QCM sur la terminologie et la logique des activités de l'escrime (30mn). Sujet générique sur le rôle de l'éducateur sportif.

**1- Test LUC LEGER**

Test d'évaluation formative sur la condition physique générale des candidats à l'entrée en formation. Il n'est pas éliminatoire mais donne un indicateur précis sur les candidats. Il est donc demandé aux candidats d'aller le plus loin possible dans la réalisation de leur test. Ceci aussi afin d'avoir un indicateur sur leur capacité à maintenir un effort.

**REGLEMENT :**

Le candidat se place derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, le candidat se dirige vers la ligne « B » également matérialisée au sol et délimitée par des plots. Une ligne de tolérance, deux mètres avant l'extrémité de la ligne A et de la ligne B, est matérialisée au sol de chaque côté des vingt mètres. Deux évaluateurs se positionnent de part et d'autre des lignes A et B. Le nombre de candidats est limité à dix par binôme d'évaluateurs. Le candidat amorce son retour vers la ligne opposée en bloquant un de ses pieds immédiatement derrière l'extrémité de la ligne A ou B. Les virages en courbe sont interdits.

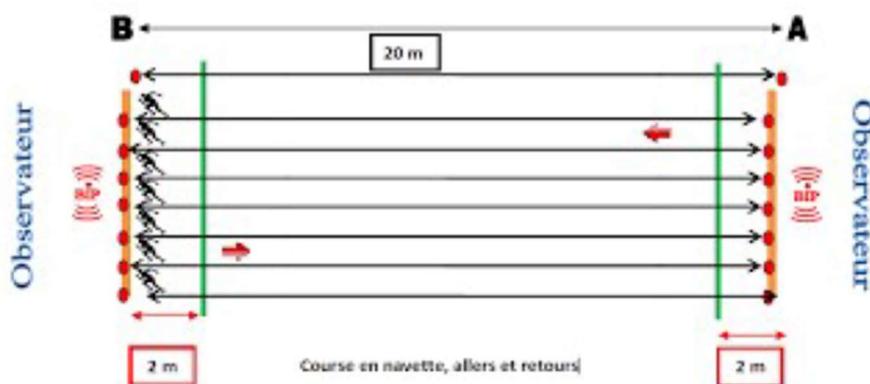
Si un candidat arrive sur une des deux lignes avant le signal sonore suivant, il attend que le signal sonore retentisse pour repartir vers l'autre ligne.

Lorsqu'un candidat a un retard dans la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, un avertissement lui est signifié par l'évaluateur de la ligne qui en informe également l'évaluateur de la ligne opposée.

Dans le cas où le retard n'est pas comblé sur l'aller suivant, un deuxième avertissement est signifié au candidat. Un troisième retard consécutif est éliminatoire. Tout retard en-deçà de la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, est éliminatoire.

#### Evaluation du test :

La commission d'évaluation (formateurs) est composée à minima de trois personnes. Un évaluateur central et deux évaluateurs positionnés de chaque côté des lignes de course. Les évaluateurs positionnés sur les lignes s'assurent du passage dans les temps des candidats et indiquent à l'évaluateur central et aux candidats les avertissements éventuels. L'évaluateur central note les résultats des tests et les vérifie avec les deux évaluateurs positionnés sur les lignes de course.



## 2- L'EPREUVE ECRITE : Durée 1h30

Evaluation écrite se scinde en deux éléments distincts.

- Un QCM de 30 mn sur la terminologie et la logique des activités de l'escrime
- Une rédaction d'une heure portant sur un sujet de connaissances générales ou d'actualité sur le domaine des activités physiques et sportives.

Cette épreuve vise à évaluer les capacités rédactionnelles et réflexives des candidats. L'épreuve est organisée sur table et fait l'objet d'une anonymisation des copies et d'une double correction par les formateurs du CPB.

## 3- L'ENTRETIEN INDIVIDUEL : Durée 20 minutes

L'entretien se décompose en 2 parties :

- Le candidat expose devant le jury du CPB (10mn maximum)
  - Ses motivations à accéder à la formation BPJEPS escrime
  - Son parcours, projet professionnel et projet de formation
- Le formateur questionne le candidat (10mn maximum) sur :
  - Ses connaissances du milieu des activités de l'escrime
  - Son expérience en animation et son vécu sportif
  - Les possibilités d'alternance dans le cadre de la formation
  - L'organisation matérielle et les modes de financement de la formation envisagés par le candidat.

**A l'issue des tests, une liste des candidats retenus avec une liste complémentaire de dix personnes est établie. La liste est diffusée à l'ensemble des candidats qui peuvent solliciter un entretien individuel téléphonique pour avoir leurs résultats et un retour sur les tests.**